



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

APPLICATION WEB « SMS MARKETING »

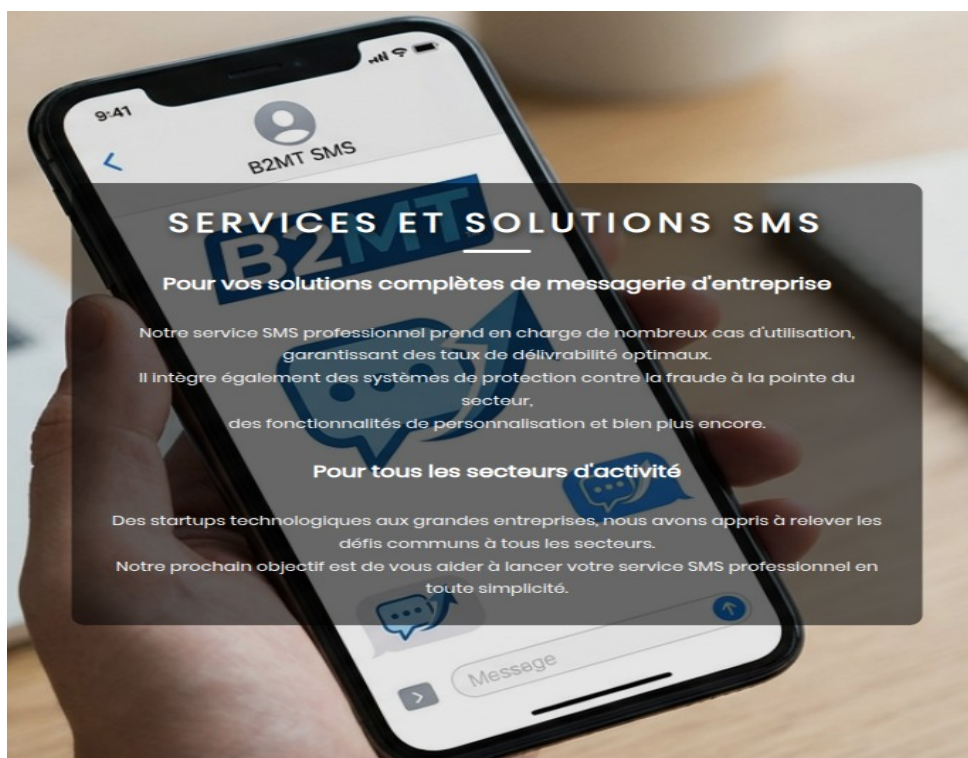


Table des matières

Article 1 – Présentation de la société.....	4
Article 2 – Objet.....	4
Article 3 – Définitions.....	5
Article 4 – Acceptation des conditions générales.....	5
Article 5 – Description des services.....	5
Article 6 – Commande.....	6
Article 7 – Tarifs.....	6
Article 8 – Révision des prix.....	6
Article 9 – Modalités de paiement.....	7
Article 10 – Obligations de B2M Technologies.....	7
Article 11 – Obligations du client.....	7
Article 12 – Disponibilité du service.....	8
Article 13 – Maintenance.....	8
Article 14 – Support client.....	9
Article 15 – Evolution du logiciel.....	9
Article 16 – Hébergement.....	10
Article 17 – Propriété intellectuelle.....	10
Article 19 – Confidentialité.....	10
Article 20 – Sécurité des accès.....	11
Article 21 – Utilisation interdite.....	11
Article 22 – Garanties.....	11
Article 23 – Responsabilité.....	12
Article 24 – Responsabilité du client.....	13
Article 25 – Suspension des services.....	13
Article 26 – Durée.....	14
Article 27 – Résiliation.....	14
Article 28 – Force majeure.....	14
Article 29 – Propriété des données.....	15
Article 30 – Cession.....	15
Article 31 – Modification des CGV.....	15
Article 32 – Droit applicable.....	16
Article 33 – Règlement des litiges.....	16
Article 34 – Nullité partielle.....	16
Article 35 – Intégralité de l'accord.....	16
Article 36 – Notifications.....	17
Article 37 – Entrée en vigueur.....	17

Logiciel Web « SMS Marketing »

Éditeur : B2M Technologies SARL

Version : 1.0

Date d'entrée en vigueur : [À compléter]

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont proposées par :

B2M Technologies SARL

Siège social : **100 Rue Gabriel AFIRIKATA, Quartier Louis, Libreville, Gabon**

RCCM : GA-LBV-01-20200-B12-00140

NIF : 202201003877-K

Capital social : 5 000 000 F. CFA

Courriel : contact@b2mtechnologies.ga

Téléphone : +241 011 73 49 49 / +241 062 23 38 40

Site Internet : <https://b2mtechnologies.ga>

Ci-après dénommée « **B2M Technologies** ».

ARTICLE 2 – OBJET

Les présentes CGV définissent les conditions dans lesquelles B2M Technologies commercialise le logiciel Web **SMS Marketing**, ainsi que les prestations associées, auprès de ses clients professionnels.

Elles s'appliquent à toute commande, sauf dérogation expresse convenue par écrit entre les Parties.

ARTICLE 3 – DÉFINITIONS

Aux présentes CGV, les termes suivants ont la signification ci-après :

- **Client** : toute personne morale ou professionnelle souscrivant aux Services de B2M Technologies.
- **Logiciel** : la plateforme Web « SMS Marketing ».
- **Services** : l'ensemble des prestations fournies par B2M Technologies.
- **Compte utilisateur** : espace personnel permettant au Client d'accéder au logiciel.
- **Abonnement** : formule tarifaire donnant accès au logiciel.

ARTICLE 4 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Le Client reconnaît les avoir lues, comprises et acceptées avant toute souscription.

ARTICLE 5 – DESCRIPTION DES SERVICES

Le logiciel **SMS Marketing** permet notamment :

- la gestion des utilisateurs ;
- la gestion des abonnés
- l'importation de bases de données ;
- la création de campagnes SMS ;
- l'envoi unitaire ou en masse de SMS ;
- le suivi statistique des campagnes ;
- l'accès à des API ou intégrations, lorsqu'elles sont incluses dans l'abonnement.

B2M Technologies se réserve le droit de faire évoluer les fonctionnalités du logiciel afin d'améliorer les Services ou de répondre à des exigences techniques, de sécurité ou réglementaires.

ARTICLE 6 – COMMANDE

Toute commande peut être effectuée :

- par signature d'un devis ou une pro-forma ou d'un bon de commande ;
- par tout autre moyen accepté par B2M Technologies.

La commande devient définitive après son acceptation par B2M Technologies et, le cas échéant, après le règlement des sommes exigibles.

ARTICLE 7 – TARIFS

Les tarifs sont indiqués en francs CFA (XAF), hors taxes, sauf mention contraire.

Ils peuvent comprendre notamment :

- des frais d'installation ;
- des frais de configuration ;
- un abonnement ;
- des prestations complémentaires.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 8 – RÉVISION DES PRIX

B2M Technologies peut réviser ses tarifs en cas :

- d'évolution des coûts des opérateurs télécoms ;
- de modification des taxes ou prélèvements obligatoires ;
- d'évolution significative des coûts d'exploitation.

Toute modification tarifaire sera communiquée au Client avec un préavis raisonnable. Les nouveaux tarifs s'appliqueront lors du renouvellement de l'abonnement ou selon les modalités prévues au contrat.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures sont payables selon les modalités prévues au devis, au pro-forma, au bon de commande ou au contrat.

Le défaut de paiement à l'échéance autorise B2M Technologies à suspendre l'accès aux Services après mise en demeure restée sans effet.

Les sommes déjà versées demeurent acquises à B2M Technologies, sauf disposition légale contraire.

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DE B2M TECHNOLOGIES

B2M Technologies s'engage à :

- mettre à disposition du Client le logiciel **SMS Marketing** conformément à l'offre souscrite ;
- assurer l'accès à la plateforme dans les conditions prévues aux présentes CGV et au Contrat de licence ;
- mettre en œuvre les moyens techniques raisonnables pour garantir la sécurité, la disponibilité et la continuité des Services ;
- assurer la maintenance corrective et évolutive du logiciel ;
- fournir une assistance technique conformément au niveau de service souscrit ;
- informer le Client des interruptions programmées susceptibles d'affecter les Services, dans la mesure du possible.

B2M Technologies est tenue à une obligation de moyens et non de résultat.

ARTICLE 11 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- utiliser le logiciel exclusivement pour ses besoins professionnels ;
- fournir des informations exactes et à jour lors de son inscription ;

- protéger les identifiants et mots de passe de ses utilisateurs ;
- respecter les lois et réglementations applicables aux communications électroniques ;
- utiliser uniquement des listes de destinataires obtenues de manière licite ;
- respecter les droits des personnes concernées en matière de protection des données ;
- signaler sans délai toute anomalie ou faille de sécurité constatée.

Le Client est seul responsable des contenus diffusés au moyen de la plateforme ainsi que de la gestion de ses comptes utilisateurs.

ARTICLE 12 – DISPONIBILITÉ DU SERVICE

B2M Technologies s'efforce d'assurer une disponibilité de la plateforme de **99,5 %** sur une base mensuelle, hors :

- périodes de maintenance programmée ;
- interruptions dues aux fournisseurs d'accès Internet ;
- défaillances des opérateurs de télécommunications ;
- cas de force majeure ;
- actes malveillants ou cyberattaques échappant au contrôle raisonnable de B2M Technologies.

Aucun engagement de disponibilité absolue ne peut être garanti.

ARTICLE 13 – MAINTENANCE

B2M Technologies assure :

- la maintenance corrective visant à corriger les anomalies ;
- la maintenance préventive destinée à renforcer la sécurité et la stabilité de la plateforme ;
- la maintenance évolutive permettant l'amélioration continue des fonctionnalités.

Les opérations de maintenance susceptibles d'entraîner une interruption de service seront, dans la mesure du possible, réalisées en dehors des heures normales d'activité.

ARTICLE 14 – SUPPORT CLIENT

Le support technique est accessible selon les horaires communiqués par B2M Technologies.

Les demandes d'assistance peuvent être adressées par :

- courrier électronique ;
- téléphone ;
- tout autre canal officiel communiqué au Client.

Le support couvre notamment :

- les incidents techniques ;
- les anomalies de fonctionnement ;
- les demandes d'information relatives aux fonctionnalités standard ;
- l'assistance à la prise en main de la plateforme.

Les prestations de développement spécifique, de conseil ou de formation avancée font l'objet d'une facturation distincte, sauf stipulation contraire.

ARTICLE 15 – EVOLUTION DU LOGICIEL

B2M Technologies peut faire évoluer le logiciel **SMS Marketing** afin :

- d'améliorer les performances ;
- d'ajouter de nouvelles fonctionnalités ;
- de renforcer la sécurité ;
- d'assurer la conformité aux évolutions réglementaires.

Ces évolutions ne donnent droit à aucune indemnisation, sous réserve qu'elles ne privent pas le Client des fonctionnalités essentielles correspondant à son abonnement.

ARTICLE 16 – HÉBERGEMENT

La plateforme est hébergée sur des infrastructures professionnelles offrant des garanties appropriées en matière de sécurité, de disponibilité et de continuité de service.

B2M Technologies peut changer d'hébergeur ou d'infrastructure lorsque cela est nécessaire à l'amélioration du service, sous réserve de maintenir un niveau de qualité équivalent ou supérieur.

ARTICLE 17 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le logiciel **SMS Marketing**, son code source, son code objet, ses interfaces, sa documentation, ses bases de données, ses éléments graphiques, ses marques, logos et tous les droits de propriété intellectuelle y afférents demeurent la propriété exclusive de B2M Technologies.

Le Client bénéficie uniquement d'un droit d'utilisation limité, non exclusif, personnel et non transférable.

Toute reproduction, adaptation, décompilation, désassemblage, diffusion, commercialisation, location, cession ou création d'œuvres dérivées est interdite, sauf autorisation écrite préalable de B2M Technologies ou disposition impérative de la loi.

ARTICLE 19 – CONFIDENTIALITÉ

Chaque Partie s'engage à conserver strictement confidentielles les informations obtenues dans le cadre de l'exécution des présentes CGV.

Cette obligation couvre notamment :

- les informations techniques ;
- les données commerciales ;
- les stratégies de développement ;
- les informations financières ;
- les données du Client ;
- les informations relatives aux utilisateurs.

L'obligation de confidentialité demeure applicable pendant cinq (5) ans après la cessation des relations contractuelles.

ARTICLE 20 – SÉCURITÉ DES ACCÈS

Le Client est responsable de la confidentialité de ses identifiants et mots de passe.

Toute utilisation des identifiants du Client est réputée effectuée sous sa responsabilité, sauf preuve d'une compromission imputable à B2M Technologies.

Le Client s'engage à informer immédiatement B2M Technologies de toute utilisation frauduleuse ou non autorisée de son compte.

ARTICLE 21 – UTILISATION INTERDITE

Il est notamment interdit au Client :

- d'utiliser la plateforme pour diffuser des contenus illicites, frauduleux, haineux, diffamatoires ou contraires à l'ordre public ;
- d'envoyer des messages en violation des lois applicables ou des droits des tiers ;
- d'introduire des virus, logiciels malveillants ou tout autre code susceptible de porter atteinte au fonctionnement de la plateforme ;
- de tenter d'accéder sans autorisation aux systèmes d'information de B2M Technologies ;
- de revendre ou de mettre à disposition du logiciel des tiers sans autorisation écrite.

En cas de violation de ces obligations, B2M Technologies pourra suspendre ou résilier l'accès aux Services, sans préjudice de toute action en responsabilité.

ARTICLE 22 – GARANTIES

B2M Technologies met en œuvre tous les moyens raisonnables afin de fournir un logiciel fiable, sécurisé et conforme à la description de ses fonctionnalités.

Le Client reconnaît que le logiciel est un service informatique susceptible d'être affecté par des contraintes techniques indépendantes de la volonté de B2M Technologies, notamment :

- les interruptions des réseaux Internet ;
- les indisponibilités des opérateurs de télécommunications ;
- les défaillances d'équipements appartenant au Client ;
- les opérations de maintenance.

En conséquence, B2M Technologies ne garantit pas :

- un fonctionnement ininterrompu du logiciel ;
- une absence totale d'anomalies ;
- la compatibilité avec tous les équipements, navigateurs ou logiciels tiers.

Les mises à jour, correctifs et évolutions sont fournis conformément aux conditions prévues dans le contrat de licence.

ARTICLE 23 – RESPONSABILITÉ

B2M Technologies est tenue d'une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations.

Sous réserve des dispositions d'ordre public applicables, la responsabilité totale de B2M Technologies, toutes causes confondues, est limitée au montant total hors taxes payé par le Client au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur de la réclamation.

B2M Technologies ne pourra être tenue responsable des dommages indirects, notamment :

- perte de chiffre d'affaires ;
- perte de bénéfices ;
- perte de clientèle ;
- perte d'image ;
- perte de données imputable au Client ;
- interruption d'activité ;
- pertes résultant d'une mauvaise utilisation du logiciel.

La présente limitation ne s'applique pas en cas de faute lourde ou lorsque la loi en dispose autrement.

ARTICLE 24 – RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le Client demeure seul responsable :

- des informations saisies dans le logiciel ;
- des listes de abonnés utilisées ;
- du contenu des campagnes SMS ;
- du respect des lois applicables aux communications électroniques ;
- de la gestion de ses utilisateurs et de leurs droits d'accès.

Le Client garantit B2M Technologies contre toute réclamation, action ou condamnation résultant d'une utilisation non conforme des Services.

ARTICLE 25 – SUSPENSION DES SERVICES

B2M Technologies peut suspendre tout ou partie des Services dans les cas suivants :

- défaut de paiement des sommes dues ;
- utilisation illicite ou frauduleuse du logiciel ;
- atteinte à la sécurité de la plateforme ;
- maintenance urgente ;
- demande émanant d'une autorité compétente.

Lorsque les circonstances le permettent, le Client est informé de cette suspension dans les meilleurs délais.

ARTICLE 26 – DURÉE

Les présentes CGV s'appliquent pendant toute la durée de la relation contractuelle entre B2M Technologies et le Client.

Les modalités de durée de l'abonnement sont précisées dans le contrat de licence ou les Conditions Particulières.

ARTICLE 27 – RÉSILIATION

Chaque Partie peut résilier le contrat en cas de manquement grave de l'autre Partie à ses obligations, si ce manquement n'est pas réparé dans un délai de trente (30) jours suivant une mise en demeure écrite.

En cas de résiliation :

- l'accès au logiciel est désactivé ;
- les licences prennent fin ;
- les sommes dues restent immédiatement exigibles ;
- le Client peut demander l'export de ses données dans les conditions prévues au contrat de licence.

La résiliation ne remet pas en cause les droits et obligations nés antérieurement à sa prise d'effet.

ARTICLE 28 – FORCE MAJEURE

Aucune Partie ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement de force majeure, tel que défini par le droit gabonais.

Sont notamment susceptibles de constituer des cas de force majeure :

- catastrophes naturelles ;
- conflits armés ;
- émeutes ;
- actes de terrorisme ;

- incendies majeurs ;
- décisions des autorités publiques empêchant l'exécution du contrat ;
- pannes généralisées des réseaux de télécommunications.

La Partie empêchée informe l'autre Partie dans les meilleurs délais et met en œuvre les mesures raisonnables pour limiter les conséquences de l'événement.

ARTICLE 29 – PROPRIÉTÉ DES DONNÉES

Le Client demeure propriétaire des données qu'il crée, importe ou traite au moyen du logiciel **SMS Marketing**.

Sous réserve des obligations légales de conservation et du paiement des sommes dues, B2M Technologies met à disposition du Client, sur demande, un export des données dans un format couramment exploitable.

À l'issue de la période de conservation prévue dans le contrat ou la politique de réversibilité, les données pourront être supprimées de manière sécurisée.

ARTICLE 30 – CESSION

Le Client ne peut céder tout ou partie de ses droits ou obligations sans l'accord écrit préalable de B2M Technologies.

B2M Technologies peut céder le contrat à une société affiliée ou dans le cadre d'une fusion, d'une acquisition ou d'une cession d'activité, sous réserve de préserver les droits du Client.

ARTICLE 31 – MODIFICATION DES CGV

B2M Technologies peut modifier les présentes CGV afin de tenir compte :

- des évolutions légales ou réglementaires ;
- des évolutions techniques ;
- des améliorations apportées aux Services.

Les nouvelles CGV sont communiquées au Client avant leur entrée en vigueur. Elles s'appliquent aux renouvellements et aux nouveaux abonnements, ainsi qu'aux contrats en cours lorsque la loi ou les stipulations contractuelles le permettent.

ARTICLE 32 – DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit de la République gabonaise.

Les Actes uniformes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) s'appliquent lorsqu'ils sont pertinents.

ARTICLE 33 – RÈGLEMENT DES LITIGES

Les Parties privilégient la recherche d'une solution amiable en cas de différend.

À défaut d'accord dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du différend, le litige sera porté devant les juridictions compétentes de **Libreville (République gabonaise)**, sauf disposition impérative contraire ou accord des Parties pour recourir à un autre mode de règlement des différends.

ARTICLE 34 – NULLITÉ PARTIELLE

Si une disposition des présentes CGV est déclarée nulle, illégale ou inapplicable, les autres dispositions demeurent pleinement en vigueur.

Les Parties s'efforceront de remplacer la disposition concernée par une clause produisant des effets juridiques et économiques aussi proches que possible.

ARTICLE 35 – INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

Les présentes CGV, le contrat de licence, les Conditions Particulières, le bon de commande et les annexes constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties.

En cas de contradiction entre ces documents, l'ordre de priorité suivant s'applique :

1. Les Conditions Particulières ;
2. Le Contrat de licence ;
3. Les présentes Conditions Générales de Vente ;
4. Les annexes.

ARTICLE 36 – NOTIFICATIONS

Toute notification relative aux présentes CGV est adressée par écrit :

- par lettre recommandée avec avis de réception ;
- par remise contre récépissé ;
- ou par courrier électronique à l'adresse communiquée par chaque Partie.

Toute modification des coordonnées d'une Partie doit être notifiée à l'autre dans les meilleurs délais.

ARTICLE 37 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter de leur date de publication ou de leur acceptation par le Client et demeurent applicables pendant toute la durée de la relation contractuelle.

Coordonnées de l'éditeur

B2M Technologies SARL

Siège social : **100 Rue Gabriel AFIRIKATA, Quartier Louis, Libreville, Gabon**

RCCM : GA-LBV-01-20200-B12-00140

NIF : 202201003877-K

Capital social : 5 000 000 F. CFA

Courriel : contact@b2mtechnologies.ga

Téléphone : +241 011 73 49 49 / +241 062 23 38 40

Site Internet : <https://b2mtechnologies.ga>

Version : 1.0

Date de mise à jour :